



**Politique
d'approvisionnement
durable**



PRÉAMBULE	3
OBJECTIF DE LA POLITIQUE	4
DOMAINE D'APPLICATION	4
DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	4
CADRE NORMATIF	5
TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME	5
ÉTHIQUE	6
QUALITÉ	7
SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL	8
RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT	9
UTILISATION DE MATÉRIAUX CRITIQUES EN TERMES D'IMPACT ENVIRONNEMENT ET SOCIAL	10
SÉCURITÉ DES INFORMATIONS	11
FORMATION	12
SIGNALISATION DES VIOLATIONS	12
SUIVI ET ACTIONS CORRECTIVES	13



PRÉAMBULE

Le groupe Brembo, conscient de son rôle d'entreprise leader du marché et innovante dans le monde entier, a décidé d'adhérer à l'Agenda 2030 et de promouvoir la **culture de la Durabilité**.

Brembo reconnaît l'importance de garantir **un approvisionnement responsable et durable** en vue d'atteindre les objectifs établis, et le Groupe a donc défini ces dernières années un processus structuré de gestion de ses Fournisseurs, auxquels il demande :

- de respecter les exigences des réglementations, lois et normes en vigueur, et de garantir le respect des droits de l'homme ;
- de protéger la santé et la sécurité de leurs salariés et de la Collectivité ;
- d'adopter des politiques responsables en matière de protection de l'environnement au travers du principe de LifeCycle Assessment (LCA) ;
- de satisfaire aux exigences de qualité et aux différentes nécessités de manière ponctuelle et flexible ;
- de promouvoir l'innovation et la recherche de solutions techniques d'amélioration ;
- de protéger la sécurité et l'intégrité des données et informations échangées, quels que soient leurs modes d'utilisation et de conservation ;
- de garantir la compétitivité imposée sur notre marché au moyen d'une approche de LifeCycle Cost (LCC).

Cette Politique régit l'engagement du Groupe Brembo à atteindre les objectifs décrits et sera périodiquement mise à jour en vue d'en garantir la pertinence et la conformité à l'initiative.



OBJECTIF DE LA POLITIQUE

La présente Politique d'approvisionnement durable (ci-après la « Politique ») vise à la mise en place de pratiques d'approvisionnement durable et responsable tout au long de la chaîne logistique de Brembo.

Dans cet esprit, le Groupe **Brembo** (ci-après également nommé « Brembo »), qui a **toujours mis en application les principes et les normes décrits dans ce document, demande également à ses Fournisseurs de reconnaître et adopter ces derniers et de garantir leur respect tout au long de la chaîne logistique** (c'est-à-dire Sous-traitants). **Le respect et l'adhésion à la présente Politique est indispensable à l'établissement et au maintien d'un rapport commercial avec le Groupe. Toute violation de cette Politique autorisera Brembo à mettre fin au rapport commercial instauré.**



DOMAINE D'APPLICATION

La présente Politique s'applique à tous les Fournisseurs de Brembo et dans tous les pays où le Groupe exerce ses activités.



DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

La présente Politique doit être lue aux côtés des documents contenant les principes et valeurs du Groupe suivants :

- Code éthique ;
- Modèle d'organisation, gestion et contrôle selon les termes du décret-loi 231/2001 ;
- Code sur les conditions essentielles de travail ;
- Politique du Groupe en matière de Santé et Sécurité au travail ;
- Code de conduite Anticorruption ;
- Politique Brembo sur la non-discrimination et la diversité ;
- Politique du Groupe en matière d'Environnement et d'Énergie ;
- Déclaration annuelle selon les termes du Modern Slavery Act 2015.



CADRE NORMATIF

La présente Politique se fonde sur les valeurs du Code de Conduite Brembo, lequel s'inspire des principes de la Déclaration universelle des Droits de l'homme des Nations-Unies (principes intégralement appliqués par Brembo), de la Déclaration de principes tripartite des entreprises multinationales, de la Politique sociale de l'OIT, des Principes directeurs pour les entreprises multinationales de l'OCDE, et renvoie aux principes internationalement reconnus de la Norme ISO 20400.

Les Fournisseurs sont tenus de respecter la réglementation et les normes en vigueur dans les Pays où ils exercent leurs activités. En cas de réglementation locale moins stricte que les principes de cette Politique, les Fournisseurs s'engagent à adopter, dans des délais raisonnables, les mesures nécessaires à se conformer aux principes et comportements définis dans la présente Politique et détaillés ci-après.



TRAVAIL ET DROITS DE L'HOMME

Conformément aux normes internationales et à des fins de protection et de durabilité sociale, en vue d'éviter que ses activités ne puissent entraîner ou contribuer à entraîner des violations des droits de l'homme, Brembo demande également à ses Fournisseurs :

- **de ne pas employer de mineurs**. Ils ne devront sous aucun prétexte embaucher des personnes de moins de 15 ans, sous réserve de formation professionnelle ou de programme de formation ou d'apprentissage autorisé par le Gouvernement et d'utilité manifeste pour l'intéressé ;
- de ne pas avoir **recours au travail forcé, sous quelque forme que ce soit**. Ils ne devront tolérer aucun recours à des pratiques de type disciplinaires prévoyant l'usage d'une quelconque forme de violence physique ou psychologique, et devront s'opposer à toute forme de trafic d'êtres humains et d'esclavage moderne ;
- de reconnaître, respecter et garantir pleinement **le droit au travail et à la libre association** de leurs salariés dans tous leurs établissements, et d'appliquer les



formes de négociations collectives prévues par les normes ou le système social. Les Fournisseurs devront collaborer de manière constructive avec leurs salariés ou avec toute organisation les représentant en ayant leur meilleur intérêt à l'esprit. Les Fournisseurs doivent s'efforcer de mettre en place une écoute des problèmes de leurs salariés ;

- ils ne devront tolérer aucune forme de harcèlement ou de discrimination basée sur le genre, l'appartenance à une minorité, les opinions politiques et les croyances religieuses, l'âge, l'ethnie, l'état civil, la situation de famille, le handicap ou toute autre situation personnelle, et de reconnaître et promouvoir la valeur positive de la diversité ;
- de respecter les normes applicables en matière de réglementation de l'horaire de travail ;
- de promouvoir autant qu'il leur est possible le bien-être matériel de leurs salariés. Les rétributions et indemnités doivent être versées conformément aux normes en vigueur ;
- de s'engager à considérer les populations et les collectivités locales comme principales parties prenantes dans le cadre de tout type de projet communautaire prévu. Les Fournisseurs s'engagent à partager ouvertement leurs projets communautaires avec tous ceux reconnus comme parties prenantes.



Ethics

ÉTHIQUE

- Conformément à son **Code de conduite Anticorruption**, Brembo n'admet aucune forme de corruption et s'engage à respecter la législation anticorruption en vigueur dans tous les pays où il exerce ses activités. Il exige par conséquent de ses fournisseurs qu'ils fassent preuve de transparence et d'intégrité, et qu'ils respectent la réglementation anticorruption en vigueur dans tous les pays où ils exercent leurs activités.
- Toute forme de corruption, d'instigation au délit, d'extorsion et d'appropriation indue est strictement interdite. Les Fournisseurs ne pourront offrir, promettre, payer, demander directement ou indirectement de l'argent (sous forme de pots-de-vin, de dons et d'incitations ou autres) en vue d'obtenir un avantage indu, que ce dernier soit offert directement ou par un intermédiaire.
- La concurrence loyale est une condition fondamentale au succès d'une entreprise,



à l'atteinte de résultats financiers positifs et à la création de valeur pour les actionnaires. Les Fournisseurs doivent se comporter conformément aux **normes relatives à la concurrence, à l'antitrust et au commerce** applicables dans tous les pays où ils exercent leurs activités. Toute forme d'accord violant les règles de concurrence est strictement interdit, de même que toute pratique commerciale violant les normes antitrust ;

- Les Fournisseurs doivent **signaler tout conflit d'intérêt** important, réel ou potentiel, constaté durant le cadre de leurs activités. Il y a conflit d'intérêt si un intérêt ou une activité personnelle interfère ou risque d'interférer dans le rapport commercial avec Brembo ;
- Les Fournisseurs doivent **s'opposer rigoureusement à toute forme de blanchiment** d'argent et adopter des mesures permettant de tracer correctement toutes les opérations économiques et financières en vue de garantir leur transparence. Ceci afin de permettre l'identification de la provenance des biens ou de l'argent de chaque opération d'entreprise, et d'éviter ainsi que leurs transactions financières ne puissent être utilisées par des tiers à des fins de blanchiment d'argent ;
- Les Fournisseurs **doivent respecter les droits de propriété intellectuelle des tiers** et protéger les informations et les données personnelles de leurs Clients ;
- L'adoption d'un **Code de Conduite** et le contrôle périodique de sa mise en application sont fortement recommandés.



QUALITÉ

Brembo encourage ses Fournisseurs à **l'amélioration continue de leurs résultats** et les invite à participer aux processus d'innovation produit dans une optique de partenariat stratégique.

En vue de garantir une qualité et une sécurité optimales de ses produits, Brembo s'engage à faire participer ses Fournisseurs dès les premières phases de développement d'un projet via une approche préventive et proactive permettant d'anticiper et de résoudre les aspects critiques éventuellement détectés.

Aux fins de sa Politique de Qualité, Brembo exige en particulier que ses Fournisseurs



adoptent un **Système de gestion de la Qualité** certifié. L'objectif de Brembo est que tous les fournisseurs de matériaux directs, de prestations ou de services liés au produit disposent au minimum d'une certification conforme à la norme internationale ISO 9001 dans l'objectif ultime d'obtenir la certification IATF 16949 décernée par des Organismes de certification agréés. Brembo gère tous les Fournisseurs de matériaux directs conformément aux exigences de cette dernière norme. Concernant les Fournisseurs de composants mécatroniques, les normes ISO 26262 et ASPICE constituent en outre une référence pour la gestion des phases de développement et de réalisation du produit.



SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Conformément à la **Politique du Groupe en matière de Santé et Sécurité au travail**, Brembo considère la protection de la santé et de la sécurité au travail comme un principe fondamental de ses activités et de sa gouvernance d'entreprise. Il exige par conséquent que ses Fournisseurs établissent et appliquent des **Politiques de Santé et Sécurité au travail** permettant de garantir à leur personnel des conditions de travail sécuritaires et salubres, conformément aux exigences de la législation en vigueur. En particulier :

- Les Fournisseurs sont tenus d'appliquer les principes des **Systemes de gestion** inspirés de la norme ISO 45001 (ou équivalents) et promouvant une amélioration continue des prestations ;
- les Fournisseurs s'engagent à diffuser et consolider une **culture de la sécurité** encourageant à des comportements responsables des travailleurs ;
- en cas d'assignation au Fournisseur d'un processus de production en outsourcing, ce dernier s'engage à appliquer la législation en vigueur en la matière et à éliminer autant que possible les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi qu'à évaluer les risques résiduels en mettant en œuvre des solutions permettant de réduire ces derniers à un niveau minimal ;
- il est en particulier demandé aux Fournisseurs exerçant leurs activités dans des établissements Brembo d'appliquer les **normes de Santé et de Sécurité d'entreprise.**



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Comme établi par la **Politique du Groupe en matière d'Environnement et d'Énergie**, Brembo adhère intégralement aux principes de développement durable et s'engage à réduire au minimum le gaspillage des ressources non renouvelables, et à limiter la consommation de celles renouvelables en vue de favoriser leur reconstitution. Dans cet objectif, la contribution de toute la chaîne d'approvisionnement est un élément fondamental et indispensable.

L'une des priorités de Brembo est **de réduire les émissions de CO2 durant tout le cycle de vie du produit**. En vue de réduire l'impact de la Chaîne d'approvisionnement sur l'empreinte carbone de ses produits, Brembo demande aux Fournisseurs de faire preuve de disponibilité et de transparence en matière de communication des émissions dérivant des processus d'entreprise et des activités en amont, et de s'engager à adopter des mesures efficaces afin de réduire les émissions de CO₂ directes et indirectes. En outre, en vue de réduire **l'impact de leurs activités de production sur l'environnement**, les Fournisseurs doivent :

- développer et maintenir un **Système de gestion** environnementale conforme aux normes ISO 14001, de préférence en obtenant la certification décernée par une tierce partie ;
- s'engager à **optimiser leur utilisation des ressources naturelles et à réduire les émissions nocives pour l'environnement** responsables de l'effet de serre ;
- projeter des produits et des processus visant à réduire l'impact sur l'environnement de leur cycle de vie, en particulier en matière de **ressources hydriques** – et par conséquent réduire progressivement leur consommation et éviter toute forme de pollution – et **utilisation d'énergie**, dont la production entraîne des émissions responsable du changement climatique ;
- réduire progressivement l'utilisation d'énergie provenant de sources fossiles en favorisant des projets d'auto-génération sur site et un approvisionnement en énergie provenant de sources renouvelables ;
- suggérer à Brembo **d'adopter des produits et processus alternatifs** permettant d'améliorer l'impact environnemental durant leur cycle de vie, comme par ex. des matériaux d'origine secondaire, dans l'optique d'une économie circulaire ;
- gérer de manière adéquate et conformément aux normes en vigueur le **traitement**



- et **l'élimination des déchets** en réduisant autant qu'il est possible la production de déchets destinés à être éliminés en décharge au profit de déchets récupérables ;
- **éviter l'utilisation de substances dangereuses** (comme par ex. les substances CMR-Cancérogènes mutagènes et toxiques pour la reproduction) chaque fois qu'il leur est techniquement possible et, en cas d'impossibilité de procéder à la substitution, gérer ces dernières conformément aux normes applicables, non seulement en termes de lieu de production mais également en ce qui concerne la destination des produits (par ex. Règlement (CE) n.1907/2006 – REACH et modifications ultérieures) ;
 - adopter **des procédures de logistique optimisées** et favoriser l'utilisation de moyens de transport permettant de réduire l'impact sur l'environnement ;
 - **encourager leur propre chaîne d'approvisionnement** à réduire l'impact sur l'environnement de manière cohérente avec l'engagement pris par Brembo et imposé par ce dernier à ses Fournisseurs.



UTILISATION DE MATÉRIAUX CRITIQUES EN TERMES D'IMPACT ENVIRONNEMENT ET SOCIAL

Brembo s'engage à acheter aux Fournisseurs et à ses partenaires commerciaux des matières premières et des composants attestant du respect des droits de l'homme durant la conduite des activités de leur chaîne d'approvisionnement.

Il demande par conséquent à ses Fournisseurs de déclarer la présence et la provenance des matériaux des fournitures destinées au Groupe suivants :

- **Minéraux de conflit** : 3TG, c'est-à-dire étain, tantale, tungstène et or ainsi que leurs dérivés tels que coltan, la cassitérite et la wolframite.
- Cobalt et mica

Les Fournisseurs devront à ces fins mener des recherches approfondies sur leur chaîne d'approvisionnement, conformément aux **Directives de l'OCDE** (www.oecd.org), qui prescrit les exigences de « vérification au préalable » des normes en vigueur en la matière.



Le Groupe peut demander à ses Fournisseurs de supprimer de leur chaîne d'approvisionnement les fonderies/raffineries jugées non conformes au Protocole RMAP (Processus d'assurance responsable des minéraux).

Brembo se réserve en outre la faculté de demander à ses Fournisseurs d'indiquer la présence et la provenance d'autres matériaux critiques en termes d'impact environnemental et social, conformément à l'évolution des normes en la matière et dans un souci de conformité aux exigences des Clients.



SÉCURITÉ DES INFORMATIONS

Brembo considère la sécurité des informations comme un facteur indispensable à la protection de son patrimoine et de celui des parties prenantes, et comme un facteur stratégique pouvant se traduire par un avantage concurrentiel.

Brembo mène donc ses activités conformément aux normes de sécurité du Secteur (ex. ISO 27001, Tisax) et se soucie constamment de renforcer son niveau de maturité au moyen de mesures techniques et organisationnelles permettant de garantir autant qu'il est possible l'intégrité, la confidentialité et la disponibilité de son patrimoine d'information et celui de ses Clients, Partenaires, Fournisseurs et Salariés.

En vue de garantir la protection des Informations tout au long de la chaîne d'approvisionnement, Brembo demande à ses fournisseurs :

- de traiter les informations fournies par Brembo de manière adéquate et de mettre en œuvre des contrôles administratifs, physiques et techniques aussi stricts que les normes de Secteur, en particulier que les normes ISO/IEC 27001:2013 et autres applicables en matière de sécurité des informations ;
- les susdits contrôles doivent inclure au minimum :
 - mise en sécurité des structures d'entreprise, des archives sur papier et des équipements informatiques ;
 - protection de la transmission, de l'archivage et de la cession des informations ;
 - mise en place de contrôles d'accès et de procédures d'authentification ;
 - séparation des informations confidentielles de Brembo de celles des autres Clients et Fournisseurs ;



- organisation à l'attention de leurs salariés de séances de formation adaptées sur le thème de la Sécurité des informations ;
- contrôle des copies et impression des informations de Brembo.
- mise en place et maintien de contrôles de sécurité supplémentaire comme établi entre Brembo et le Fournisseur ;
- notification à Brembo dans les meilleurs délais de toute violation de la Sécurité des informations, et adoption de mesures nécessaires à une solution immédiate de ladite violation et à la prévention de nouvelles violations de la sécurité.



FORMATION

Brembo s'engage à assurer la formation adéquate de ses salariés sur les principes énoncés dans le présent document, et encourage tous les Fournisseurs à diffuser lesdits principes au moyen d'activités de formation adéquates de leurs propres Salariés et Fournisseurs.



SIGNALISATION DES VIOLATIONS

Les Fournisseurs sont tenus de **signaler immédiatement** à Brembo toute **violation par leurs salariés** des principes énoncés dans cette Politique :

- il leur est également demandé de signaler tout éventuel comportement des salariés Brembo enfreignant les susdits principes dans le contexte des fournitures. Ces signalisations devront être adressées à l'adresse e-mail suivante : [Organismo Vigilanza@brembo.it](mailto:Organismo_Vigilanza@brembo.it). Brembo garantit l'anonymat des personnes ayant effectué une signalisation de bonne foi et des responsables d'une violation de cette Politique ;
- les Fournisseurs s'engage également à tenir à jour la documentation et les informations nécessaires à attester des susdites signalisations. Brembo se réserve en outre le droit de vérifier ladite documentation s'il le juge nécessaire.



SUIVI ET ACTIONS CORRECTIVES

Brembo demande à ses Fournisseurs des informations sur les aspects susmentionnés au moyen de questionnaires/sondages et se réserve le droit de procéder, après communication, à des contrôles via audits menés par son personnel et/ou par une tierce partie et portant sur les aspects traités par cette Politique.

En cas de non-conformité, Brembo :

- demandera aux Fournisseurs de préparer et de mettre ensuite en œuvre un **Plan de rectification des non-conformités**;
- mènera des contrôles sur les documents ou de nouveaux **Audits** afin de vérifier la mise en œuvre effective des plans de rectification susmentionnés après communication.

En cas de **violation des principes** de la présente politique par le Fournisseur, **ou si ce dernier ne s'efforce pas de fournir** les informations demandées, ou en cas de **Non-conformité constatée** et d'absence de mise en œuvre **de programmes d'amélioration** adaptés, Brembo se réserve à titre de précaution le droit de suspendre et/ou de mettre immédiatement fin à toute relation commerciale, ainsi que de demander un dédommagement pour le préjudice subi du fait du manquement et/ou de la conduite du Fournisseur.

On trouvera plus bas plusieurs liens utiles pour la consultation des Codes de conduite et de la Politique de responsabilité sociale d'entreprise de Brembo cités à l'intérieur de ce document :

- <http://www.brembo.com/it/company/corporate-governance/codici-di-condotta-e-policies>
- <http://www.brembo.com/it/sostenibilita/corporate-social-responsibility-policies>
- https://www.brembo.com/en/Varie/tabelle%20CSR/Group%20Environment%20%20Energy%20Policy_ENG.pdf



ENGAGEMENT DU FOURNISSEUR

En apposant sa signature sur le « Formulaire d'engagement » ci-après, le Fournisseur reconnaît avoir lu et accepter tous les principes et conditions contenus dans cette Politique pour la fourniture de biens et l'exécution des prestations et/ou de services pour les sociétés du Groupe Brebo.

Le « Formulaire d'engagement » devra être signé par un Représentant légal de la société.

MODULE D'ENGAGEMENT

Raison Sociale :

N° TVA :

Adresse :

Prénom et nom du

signataire :

Fonctions du signataire :

Date :

Signature :

